



Ville de
Limoges
Direction de l'Eau

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LOCATAIRE

Exemplaire à retourner



**Limoges
Métropole**
Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

(Habitat individuel)

Ce que vous devez savoir

Ce document est à compléter et signer par le propriétaire et à transmettre à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés :

05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Le propriétaire est l'intermédiaire entre son locataire et la Direction de l'Eau pour la souscription et la résiliation de l'abonnement. Les demandes d'abonnement et de résiliation sont transmises à la Direction de l'Eau par le propriétaire dans les 7 jours suivant l'arrivée ou le départ du locataire. Seuls les dossiers complets et signés sont pris en compte.

En cas de non-respect du délai de 7 jours, toute facturation en cours sera adressée au propriétaire à charge pour lui de s'entendre avec l'occupant. Il n'y a pas de rétroactivité. La date de début de l'abonnement est obligatoirement postérieure à la date d'arrêt de la dernière facture émise. La transmission des justificatifs conditionne la prise en compte de la demande ; sa date d'effet sera différée jusqu'à réception du dossier complet.

En fin de location, un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et il appartiendra au propriétaire de trouver un accord avec son locataire pour la régularisation.

Le Branchement

Branchement n° :

Adresse précise de la location :

.....

Propriétaire

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse :

Téléphone : Email :

Ce document doit être complété et signé par le propriétaire.

Si la gestion doit ensuite être assurée par une agence immobilière, joindre une copie du mandat de gestion.

Date : .../.../.....

Bon pour accord,

Signature du propriétaire :

P.J. : 1 exemplaire de demande d'abonnement et 1 exemplaire de demande de résiliation (vous pouvez en conserver des copies vierges en cas de changement de locataire, contacter le Service de l'Eau pour en obtenir de nouveaux ou en télécharger sur le site internet www.ville-limoges.fr).

Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.



Ville de
Limoges
Direction de l'Eau

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LOCATAIRE

Exemplaire à conserver par le propriétaire



Communauté d'agglomération
Direction de l'Assainissement
et des Espaces Naturels

(Habitat individuel)

Ce que vous devez savoir

Ce document est à compléter et signer par le propriétaire et à transmettre à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés :

05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Le propriétaire est l'intermédiaire entre son locataire et la Direction de l'Eau pour la souscription et la résiliation de l'abonnement. Les demandes d'abonnement et de résiliation sont transmises à la Direction de l'Eau par le propriétaire dans les 7 jours suivant l'arrivée ou le départ du locataire. Seuls les dossiers complets et signés sont pris en compte.

En cas de non-respect du délai de 7 jours, toute facturation en cours sera adressée au propriétaire à charge pour lui de s'entendre avec l'occupant. Il n'y a pas de rétroactivité. La date de début de l'abonnement est obligatoirement postérieure à la date d'arrêt de la dernière facture émise. La transmission des justificatifs conditionne la prise en compte de la demande ; sa date d'effet sera différée jusqu'à réception du dossier complet.

En fin de location, un formulaire de résiliation doit être obligatoirement complété avec le locataire et fourni par le propriétaire à la Direction de l'Eau, dans un délai de 7 jours. Dans le cas contraire, les facturations continueront à être émises sans que la responsabilité du service puisse être engagée et il appartiendra au propriétaire de trouver un accord avec son locataire pour la régularisation.

Le Branchement

Branchement n° :

Adresse précise de la location :

.....

Propriétaire

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse :

Téléphone : Email :

Ce document doit être complété et signé par le propriétaire.

Si la gestion doit ensuite être assurée par une agence immobilière, joindre une copie du mandat de gestion.

Date : .../.../.....

Bon pour accord,

Signature du propriétaire :

P.J. : 1 exemplaire de demande d'abonnement et 1 exemplaire de demande de résiliation (vous pouvez en conserver des copies vierges en cas de changement de locataire, contacter le Service de l'Eau pour en obtenir de nouveaux ou en télécharger sur le site internet www.ville-limoges.fr).

Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.